

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 07 AVRIL 2021

### DÉLIBÉRATION N° B.2021-24

### LIFE WILD BEES « ABEILLES SAUVAGES » - DELIBERATION MODIFICATIVE

Date de la convocation  
29/03/2021

Nombre de délégués  
En exercice : 23  
Présents : 13  
Votants : 15 (dont 2 pouvoirs)  
Pour : Unanimité  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le 7 avril 2021 à 14h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE. L'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire comporte diverses dispositions visant à faciliter le fonctionnement des assemblées locales applicables pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire déclaré à compter du 17 octobre 2020 et prorogé jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2021 inclus.

Il est notamment précisé pour la règle du quorum : « les organes délibérants ... ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ».

« Dans tous les cas, un membre peut être porteur de deux pouvoirs. »

#### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
BEZIAT Françoise	x				
CAVITE Pascal					
DELCOUDERC-JUILLARD N.			x		
ORVAIN Jérôme			x		
PATIER Christophe					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2			2	4

#### Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
PETIT Christophe					
SIMANDOUX Nelly					
23 DEFEMME Catherine	x				
SIMONET Valérie		C. DEFEMME	x		
87 LARDY Brigitte	x				
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

#### Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	x				
VMM SAVIGNAC Sylvie	x				
CGS NICOUX Renée	x				
PV					
TOTAL = 3 x 1 voix chacun	3			3	3

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Clément	x				
HORNEBECK Catherine	x				
MIGNAUT Thomas		P. BRUGERE	x		
POUYAUD Bernard	x				
23 MAGRIT Gilles	x				
MOUNAUD Patrick	x				
SALVIAT Gérard	x				
87 LAHAYE Françoise			x		
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	6	1		7	7
TOTAL EPCI et communes	9	1		10	10

### **Participaient également à la réunion :**

Madame Juliette GIOUX (Directrice du Pnr de Millevaches en Limousin)  
Monsieur Guillaume RODIER (Chef du Pôle Gestion de l'Espace du Pnr de Millevaches en Limousin)  
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction du Pnr de Millevaches en Limousin)

### **CODE PROJET : 1404**

#### **Charte de Parc 2018-2033 :**

##### **Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale**

**Orientation n°1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces**

**Mesure 4 : Restaurer ou conforter les continuités écologiques**

**Mesure 5 : Intégrer des pratiques favorables aux espèces sensibles dans la gestion de la nature « ordinaire »**

**Mesure 6 : Gérer de façon concertée les milieux rares et remarquables**

**Mesure n°7 : Elaborer ou décliner des plans d'actions en faveur d'espèces emblématiques**

##### **Axe 3 : Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur**

**Orientation n°8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs sur le territoire**

**Mesure n°38 : Développer les coopérations**

#### **Le rapporteur expose :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

**Vu** la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

**Vu** le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

**Vu** la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

**Vu** les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

**Vu** le code de la commande publique ;

**Vu** la délibération n°C.2020-33 du Comité syndical du 22 septembre 2020 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président

**Considérant** la mise en œuvre du Plan National d'Action sur les Pollinisateurs et sa future déclinaison régionale

**Considérant** l'adéquation du projet LIFE Wild Bees à la feuille de route Néo Terra de la région Nouvelle Aquitaine

**Considérant** l'engagement auprès aux côtés du PNR Périgord Limousin depuis mars 2019 pour la construction du programme LIFE

**Considérant** la validation du programme LIFE par l'Union Européenne et les accords de co-financement acquis, en particulier celui de la Région Nouvelle Aquitaine,

**Considérant** la Charte 2018-2033, et notamment les mesures 1, 5, 7 et 38

## Contexte :

Le 16 février 2021, le bureau syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (SMAG PNR ML) délibérait favorablement pour poursuivre le partenariat engagé auprès du PNR Périgord Limousin, pilote du projet LIFE Wild Bees. Ce LIFE engage actuellement les 5 Parcs de Nouvelle Aquitaine, l'OPIE, l'INRAE et l'ARB Nouvelle Aquitaine. En outre, il délibérait un niveau de prise de risque financier pour le SMAG PNR ML notwithstanding les engagements forts de l'Union européenne, de l'Etat, de la Région Limousin, de l'ADEME, de l'Office Français de la Biodiversité. Cette prise de risque, correspondant au niveau d'autofinancement, a été dimensionnée selon :

- les règles financières propres au LIFE imposant un autofinancement minimal du projet, ramené au prorata de la programmation du Parc (auparavant délibérée)
- les actes d'engagements des partenaires financiers précités. Lors du bureau syndical du 16 février dernier, les engagements étaient les suivants.

Contributeurs	Recettes	%	Statut
Europe	3 894 124 €	60,00 %	Confirmé
Région NA	850 000 €	13,10 %	Confirmé
Etat	600 000 €	9,20 %	Confirmé
ADEME	150 000 €	2,30 %	En cours de négociation
OFB	100 000 €	1,50 %	En cours de négociation
Dpt 24	25 000,00 €	0,40 %	Devrait se confirmer sous peu (à l'attention du PNR local)
Dpt 33 *	50 000,00 €	0,80 %	Devrait se confirmer sous peu (à l'attention du PNR local)
ENEDIS *	50 000,00 €	0,80 %	Contact pris mais pas encore de réponse
<b>Autofinancements</b>	<b>824 907 €</b>	<b>12,70 %</b>	
<b>Total :</b>	<b>6 544 031 €</b>	<b>100 %</b>	

Au regard de ces éléments, pour une programmation propre au SMAG PNR ML de 523 344,49 € TTC, la prise de risque financier proposait sur 5 ans les éléments suivants :

Bénéficiaire	Coûts total des actions	Autofinancement obligatoire (MINIMUM)	Autofinancement MAXIMUM sur la durée du programme	Autofinancement MAXIMUM par an (en
PNR ML	523 344,49 €	26 664,00 € (soit 5,1%)	84 040,28 € (soit 16,1 %)	16 808,06 €

Or, depuis la prise de délibération du SMAG PNR ML, l'Etat est revenu sur son engagement financier. La participation à hauteur de 600 000 € (pour le projet dans son ensemble) est revue à la baisse. Seulement 300 000 € seront engagés. Les 300 000 € « perdus » correspondent à l'injection initiale du Plan de Relance, lui-même financé par l'Europe – et il ne peut y avoir superposition de financements européens pour un même programme.

En contrepartie, l'engagement financier de l'OFB est acté à hauteur de 100 000 €. Celui de l'ADEME est acté à hauteur de 150 000 € mais seulement sur les actions d'adaptation au changement climatique.

Il est rappelé enfin, qu'outre les engagements précédemment décrits, il appartient à chaque partenaire de solliciter au fil de l'eau, durant la mise en œuvre du programme, des cofinancements supplémentaires. Pour le SMAG PNR ML, et selon les actions, peuvent être sollicités les départements du Limousin, ENEDIS, RTE, les bénéficiaires privés ou publics, ou

encore la Région Nouvelle-Aquitaine via le contrat de Parc (confirmation récente de la Région).

### Description du projet :

---

L'engagement de l'Europe en début d'année 2021 impose un démarrage opérationnel du LIFE dans le courant de l'année 2021. La Région Nouvelle Aquitaine qui va acter définitivement son engagement global de 850 000 € en plénière le 29 mars 2021, va également débloquer une première enveloppe de crédit de paiement à hauteur de 200 000 € éligible à compter du 1er juin 2021 sur une durée de validité de 2 ans.

Le niveau de prise de risque pour chacune des parties prenantes impose une prudence légitime mais qui peut également mettre en péril un projet d'ampleur régionale. Aussi, en conséquence des derniers événements, en particulier le retrait partiel de l'engagement de l'Etat, il apparaît nécessaire de re-délibérer sur la poursuite du projet et permettre son démarrage, même s'il est désormais acté un retard de plusieurs mois – environ un semestre.

La programmation technique et financière du SMAG PNR ML reste inchangée.

L'autofinancement obligatoire du SMAG PNR ML reste inchangé également.

L'autofinancement maximal du Parc évolue à la hausse et passe de 84 040,28 € TTC à 102 781,38 € TTC sur 5 ans (soit 19.6 %).

En synthèse :

Bénéficiaire	Coût total des actions (5 ans)	Autofinancement obligatoire (minimum sur 5 ans)	Autofinancement obligatoire (moyenne minimale par an)	Autofinancement maximum (5 ans)	Autofinancement maximum (moyenne maximale par an)
SMAG PNR ML	523 344 € TTC	26 664 € TTC (5,1%)	5 333 € TTC/an	102 781,38 € TTC (soit 19,6%)	20 556 € TTC /an

### Proposition :

---

Il est proposé aux membres du Bureau syndical :

- De prendre acte de l'évolution à la hausse de l'engagement financier maximal du SMAG PNR ML à hauteur de 102.781,38 € au sein du projet collectif LIFE Wild Bees ;
- D'émettre son accord pour la poursuite du projet du SMAG PNR ML au sein du LIFE Wild Bees piloté par le PNR Périgord Limousin.

- d'autoriser le Président à :

- Solliciter les partenaires financiers permettant de parfaire le plan de financement le plus favorable pour la programmation globale du SMAG PNR ML ;
- Solliciter auprès du PNR Périgord Limousin le versement des acomptes financiers de l'Europe et des autres partenaires dès perception de manière proratiser à la programmation du SMAG PNR ML ;
- Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution du présent projet et à engager les dépenses correspondantes ;
- Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente délibération ;
- Engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues au programme LIFE en régie du SMAG PNR ML, et signer tous les documents correspondants (ceci permettant l'obtention des devis facilitant la prise de délibération d'une programmation 2021 affinée) ;
- Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération.

- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites aux budgets des exercices concernés, aux chapitres correspondants.

## **LE BUREAU SYNDICAL,**

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,

**Au vu des visas et considérants,**  
**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE :**

- De prendre acte de l'évolution à la hausse de l'engagement financier maximal du SMAG PNR ML à hauteur de 102.781,38 € au sein du projet collectif LIFE Wild Bees ;  
- D'émettre son accord pour la poursuite du projet du SMAG PNR ML au sein du LIFE Wild Bees piloté par le PNR Périgord Limousin.

- d'autoriser le Président à :

- Solliciter les partenaires financiers permettant de parfaire le plan de financement le plus favorable pour la programmation globale du SMAG PNR ML ;
- Solliciter auprès du PNR Périgord Limousin le versement des acomptes financiers de l'Europe et des autres partenaires dès perception de manière proratiser à la programmation du SMAG PNR ML ;
- Prendre toute décision concernant la passation et l'exécution du présent projet et à engager les dépenses correspondantes ;
- Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente délibération ;
- Engager la procédure de commande publique permettant la réalisation des prestations externalisées prévues au programme LIFE en régie du SMAG PNR ML, et signer tous les documents correspondants (ceci permettant l'obtention des devis facilitant la prise de délibération d'une programmation 2021 affinée) ;
- Signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération.

- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites aux budgets des exercices concernés, aux chapitres correspondants.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus

Pour Extrait certifié conforme

Le Président,

Philippe BRUGERE

### **Voté à l'unanimité**

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 13.04.21. Et qu'elle a été affichée le 13.04.21. Le Président,

**REÇU LE**  
**13 AVR. 2021**  
**SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL**  
**(CORRÈZE)**



